



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur David HAEGY
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Noëlle CAMBILLARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Convention d'administration générale entre Dijon métropole et de Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon Longvic - Avenant n° 4 de prolongation

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon Longvic (SMADL), créé le 1er septembre 2014 à l'initiative du Grand Dijon et du Conseil Régional de Bourgogne, a pour objet de développer et pérenniser l'activité aéroportuaire et activités connexes sur la plateforme de l'aéroport de Dijon Longvic.

Afin de consacrer l'essentiel de ses ressources à l'étude et la réalisation des projets relevant de ses statuts, les Collectivités initiatrices ont proposé de ne pas doter le SMADL de personnel qui grèverait son exploitation de charges fixes.

Le SMADL a donc souhaité s'attacher les services d'un opérateur afin d'assurer, pour son compte, les missions d'administration générale, de gestion locative, des commandes et des marchés, la réalisation d'études pré-opérationnelles et des travaux qui en découlent telles qu'elles sont définies dans la présente convention.

De par les compétences et l'expérience que le Grand Dijon, devenu depuis Dijon métropole, a su développer de longue date en assurant une prestation de service complète dans l'exercice des compétences qui lui sont déléguées, les services de la Métropole sont à même d'accompagner le développement du SMADL en assurant en partie les missions relevant de ses obligations.

Une convention a été signée le 6 janvier 2016 entre le Grand Dijon et le SMADL pour les missions d'administration générale suivantes :

- Vie sociale,
- Gestion comptable et financière,
- Gestion des commandes et des marchés de prestations de services et de travaux,
- Études pré-opérationnelles et maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux.

Les prestations de Dijon métropole sont effectuées à titre gratuit sauf celles relevant d'étude pré-opérationnelle et de délégation de maîtrise d'ouvrage. Dans ce dernier cas, les rémunérations seront déterminées sur proposition de Dijon métropole en fonction de l'ampleur des projets et avec accord du SMADL.

D'une durée de 5 ans, la convention est arrivée à échéance en décembre 2020. Elle a été prolongée d'une année par avenant n°1 (délibération du Conseil métropolitain du 4 février 2021), d'une année supplémentaire par avenant n°2 (délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2021) et de trois années supplémentaires par avenant n°3 (délibération du Conseil métropolitain du 15 décembre 2022).

Il est proposé de prolonger cette convention par un projet d'avenant n°4 ci-joint pour une durée de trois ans (2026-2027-2028).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 à la convention d'administration générale entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon Longvic et Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN POUR : 75

ABSTENTION : 0

CONTRE : 2

NE SE PRONONCE PAS : 6

DONT 12 PROCURATION(S)

